

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2025_006

~~~~~

**SEANCE DU 24 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 14

Date de convocation : 18 février 2025

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, CHAPERON Virginie, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre, BACQUET Fantine*

**ABSENTS EXCUSES :** *MOTTIEZ Adrien (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), QUESTROY Claudine (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Madame BACQUET Fantine a été élue secrétaire.



**OBJET : ADOPTION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CCPEVA ET DE SES COMMUNES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, par délibération en date du 27 janvier 2021, le conseil communautaire a décliné l'élaboration du pacte de gouvernance en trois volets, parmi lesquels l'évolution du schéma de mutualisation.

La démarche de révision du schéma de mutualisation engagée dans le cadre du pacte de gouvernance permet de dégager et de prioriser avec toutes les communes les pistes de mutualisation à compter de 2021 avec l'élaboration d'un nouveau schéma de mutualisation sur la période 2024-2029.

Le schéma de mutualisation se veut être :

- Un document d'orientation souple et évolutif
- Une démarche qui privilégie les échanges avec les communes
- Un document reprenant des pistes d'action concrètes

La CCPEVA veillera à proposer des coopérations à la carte, système où la mutualisation peut s'opérer librement selon le sujet entre communes.

Le projet de schéma de mutualisation répond à une dynamique nouvelle et vient conforter et développer le mouvement de mutualisation déjà engagé précédemment en lien avec le projet de territoire. Ce projet est une première étape. Il fixe un cadre et est amené à évoluer et à s'adapter à notre territoire et aux enjeux qui se présenteront. Aussi, de nouveaux besoins sont susceptibles d'émerger et pourront conduire à des modifications des actions envisagées. Le schéma donnera lieu à des rendez-vous réguliers.

Chaque année, à l'occasion de la séance consacrée au débat d'orientations budgétaires ou lors du vote du budget de la CCPEVA, un point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du schéma et sur ses prolongements sera effectué.

Après avoir pris connaissance du document « schéma de mutualisation 2024-2030 », le conseil municipal est invité à donner son avis sur ledit schéma.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adoption du schéma de mutualisation tel que présenté en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



La secrétaire de séance,  
Fantine BACQUET

A handwritten signature in black ink that reads "Bacquet".

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*